

La peine de mort est requise contre le capitaine du ferry sud- coréen Sewol



Séoul, 27 octobre (RHC-PL)- Le Parquet de la Corée du Sud a requis la peine de mort pour Lee Joon-seok, capitaine du ferry Sewol, accusé d'homicide par négligence aggravée, car il a abandonné à leur sort, lors de l'accident du 16 avril dernier, les plus de 400 passagers, pour la plupart des lycéens en voyage scolaire.

L'enquête indique que le capitaine âgé de 68 ans, a été l'un des premiers à abandonner le bateau au moment où il commençait à sombrer et qu'il a manqué à son devoir en n'observant pas l'éthique d'un officier de marine.

Le Sewol a naufragé suite à une mauvaise manœuvre qui l'a fait sombrer et une grande partie des 470 passagers ont été bloqués.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/37557-la-peine-de-mort-est-requise-contre-le-capitaine-du-ferry-sud-coreen-sewol>



Radio Habana Cuba